

MODULE 1 LES OBLIGATIONS

- ▶ Les règles de transparence (seuils, règlement intérieur, expert-comptable, commissaire aux comptes, trésorier...)
- ▶ La distinction des budgets (quelles règles avec le CSE)
- ▶ L'approbation annuelle des comptes
- ▶ Le compte-rendu détaillé de la gestion financière, les nouvelles normes : Rapports d'activité et de gestion, transactions significatives, états de synthèses...
- ▶ Les Conventions de transfert d'ASC entre le CSE et le CSE Central ou un CIE
- ▶ La reddition en fin de mandat
- ▶ Les justificatifs. La conservation des archives
- ▶ La responsabilité civile. Les assurances
- ▶ Les charges sociales (relations avec l'Urssaf, ne pas être redressé)
- ▶ Les impôts (attention à la revente des parfums et chocolat... ne pas devenir « commerçant »)

MODULE 2 : LA PRATIQUE BUDGÉTAIRE, LES ACTIVITÉS SOCIALES ET CULTURELLES

- ▶ Les ressources. Les publics (Quels ayant-droits pour quel budget ?)
- ▶ Les choix politiques et les outils permettant ces choix
- ▶ La construction des budgets (Fonctionnement et Activités sociales et culturelles)
- ▶ Les dépenses nouvelles en CSE (expertises, dépenses en SSCT et DP)
- ▶ Le suivi budgétaire et l'analyse des écarts entre prévisions et réalisation
- ▶ L'évaluation de la pertinence du budget
- ▶ Les placements financiers. La relation bancaire
- ▶ Les rôles respectifs du trésorier et du secrétaire au regard des comptes

MODULE 3 : LA PRATIQUE COMPTABLE

- ▶ Comptabilité d'engagement ou comptabilité de trésorerie
- ▶ De l'événement économique au passage de l'écriture comptable
- ▶ De l'écriture comptable au document de synthèse
- ▶ Le rapprochement bancaire
- ▶ Une organisation saine, contrôle interne et procédures de sécurisation comptable, les audits

MAJ le 1/07/2023



Durée

1 jour



Pré requis

Aucun prérequis particulier



Public concerné

Membres élus au CSE

Objectifs pédagogiques

Être capable de :

- Distinguer les budgets
- Sécuriser les budgets
- Connaître les notions comptables indispensables

Méthodes pédagogiques

- Exposés de cours
- Exercices de groupe
- Discussions

Mode d'évaluation

Une évaluation qualitative de la formation est demandée aux stagiaires en fin de stage.

Si vous présentez une situation nécessitant des aménagements spécifiques, merci de bien vouloir nous contacter.

Formateur

Le formateur bénéficie d'une formation juridique et intervient comme consultant auprès des CSE

Si vous présentez une situation nécessitant des aménagements spécifiques, merci de bien vouloir nous contacter.